

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt janvier à 18h à la salle du conseil municipal, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Conseiller départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare.

Etaient présents :

MM. JALABERT Régis, NAVARRO Armand, GUIBBERT Bernard, CLEMENTE André,
Mme GUITARD CABROL Maryvonne, MARTINEZ Michèle,
MM. BLACHUTA Georges, CASTAGNE Pierre, SAUVY Pierre

Absents excusés :

Mme BOSSA Bérangère donne procuration à M. CLEMENTE André
Mme PERONNIN Marie-Christine donne procuration à M. NAVARRO Armand
M. BAYLE Jérôme donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

Nombre de membres :	13	Présents :	10
En exercice :	13	Votants :	13

Date de convocation : 13 janvier 2025
Secrétaire de séance : SAUVY Pierre

date d'affichage : 13 janvier 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par la majorité des membres présents.

Ordre du jour

1. Projet de sécurisation des espaces publics– Demande de subvention DETR 2025
2. Aide exceptionnelle à Mayotte
3. Dossiers façade
4. Labellisation Compostelle
5. Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du conseil municipal du 11 décembre 2024
6. Divers

Délibération n° DCM_2025_01 : Projet de sécurisation des espaces publics sur l'année 2025 – Demande de subvention

Monsieur le Maire expose que 2 enrochements se sont fortement dégradés sur le village des Nières et au lieu-dit Le Bouis ainsi qu'un mur de soutènement d'une place au cœur du village de Saint Gervais sur Mare, fortement empruntée par les usagers des gîtes communaux et du jardin d'enfant.

Il est impératif de réaliser la sécurisation des lieux pour éviter tout accident pour les usagers des chemins et des espaces publics.

Ces travaux d'urgence impératif consistent ainsi en la réalisation d'enrochement et d'une partie d'un chemin, en la pose de garde-corps et de main courante et en la reprise du mur de soutènement.

Ils sont estimés à 67 203.20€ HT (voir détail dans le plan de financement joint en annexe).

Compte-tenu de cette estimation financière, il propose aux membres présents de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025 pour obtenir une aide la plus haute possible afin de réaliser ces travaux dès le 2nd trimestre 2025.

Délibération n° DCM_2025_02 : Aide exceptionnelle à Mayotte

Monsieur FALIP rappelle que le territoire de Mayotte a été frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier. Il a ainsi subi des destructions sans précédent.

Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population.

Afin de s'associer à l'élan de générosité, de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de pouvoir venir soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel.

A cette fin, les collectivités peuvent verser leurs dons à un fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles"

Ce fonds de concours vient alimenter le programme 123 "conditions de vie outre-mer" sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer.

Le versement des dons à ce fonds permet à l'État de regrouper l'ensemble des aides reçues, que ce soit de la part des collectivités, d'entreprises ou de citoyens, et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte.

Les fonds reçus doivent alors concourir aux dépenses d'intérêt public et être mobilisés conformément à la volonté des parties versantes, à savoir les actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte.

Ce fonds de concours de l'État est d'ores-et-déjà actif et peut recevoir les dons des collectivités.

Pour ce faire, il est possible de procéder, sur la base d'une délibération, à un versement sur ce fonds géré par le comptable public.

Les dons reçus sur ce fonds de concours seront, par la suite, rattachés au programme 123 par arrêté ministériel publié au Journal officiel, et délégués au niveau déconcentré pour répondre aux besoins locaux.

Le montant ainsi que l'utilisation des dons et des moyens seront retracés dans les différents documents annexés à la loi de finances (jaune et RAP du programme budgétaire concerné) permettant d'assurer la traçabilité et la transparence de la mobilisation des crédits aux parties versantes.

Dans ce cadre et par l'intermédiaire de ce fonds de concours spécifique, Monsieur le Maire propose d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 1000€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire; et après en avoir délibéré ; à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Décide d'apporter une aide exceptionnelle d'un montant de 1000€ au territoire de Mayotte
- Autorise M. le maire à faire ce don via le fonds de concours spécifique ouvert par le ministère de l'intérieur sous la référence 1-2-00498

Délibération n° DCM_2025_03 : Dossiers façade

Au vu du règlement « opération ravalement façade » adopté en séance du conseil municipal du 23 octobre 2024 (délibération n° DCM_2024_46), Monsieur NAVARRO présente les dossiers de demande d'aide suivant :

- au titre du poste « ravalement façade »

Nom propriétaire	Adresse immeuble	Montant travaux	Montant aide proposé 15% plafonné à 1 500€ par immeuble
JACOT William	19 rue de Boussagues	7 467.90 €	1 120.19 €

- au titre du poste « rénovation des menuiseries en bois ou aluminium »

Nom propriétaire	Adresse immeuble	Montant travaux	Montant aide proposé 30% plafonné à 2 000€ par immeuble
LABATUT Jean-Paul	9 rue de Boussagues	6 721.72€	2016.52€ plafonné à 2 000 €

Le Conseil Municipal de Saint Gervais sur Mare, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les dossiers ainsi présentés.

Délibération n° DCM_2025_04 : Labellisation Compostelle

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu en 2024 le label Commune Haltes – chemin de Compostelle en France. Dans le cadre de ce label, plusieurs engagements sont pris envers l'agence française des chemins de Compostelle en France dont la création d'un gîte d'étape spécifique aux pèlerins.

Afin de pouvoir répondre à nos engagements, mais également de développer un véritable partenariat avec les hébergeurs des autres villes étapes et d'accroître l'attractivité de nos gîtes communaux, monsieur le Maire explique qu'il est indispensable de positionner un agent sur cette thématique.

Tant que l'Etat aide les collectivités par le biais des contrats aidés, et afin de s'assurer de mettre en action toutes les orientations communales dans le cadre de cette labellisation, Monsieur le Maire propose de recruter à compter du mois de juin un agent dans le cadre des contrats uniques d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Cet agent aurait comme mission spécifique de développer la communication et la publicité autour de nos gîtes communaux, de développer un partenariat via les offices de tourisme en lien avec la maison cévenole, d'optimiser la gestion et l'utilisation du logiciel de gestion des gîtes et de mettre en avant les services annexes des gîtes et leur attractivité touristique. Par ailleurs, il aurait en charge la mise à jour administrative du site internet et le suivi du dossier en lien avec cette labellisation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire; et après en avoir délibéré ; à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Approuve cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour procéder au recrutement d'un agent contractuel au 1^{er} juin 2025, si possible par le biais des contrats aidés. La durée dépendra de l'arrêté préfectoral gérant les contrats aidés. Ce recrutement sera dans un premier temps à temps non complet à raison de 30 heures par semaine, horaires susceptibles d'évoluer en fonction des résultats obtenus.

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du conseil municipal du 11 décembre 2024

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – Droit de préemption urbain (DPU)

N° Décision	Date de la décision	N° Parcelle(s)	Décision de préempter	Pas de préemption pour la raison :
D2025-01	08/01/2025	C377-C388 (Les Nières)	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2025-02	08/01/2025	D628 (Les Nières)	NON	Aucun intérêt pour la commune

Divers

Fin d'opération de travaux

- **Retable du maître autel et restauration des toitures de l'église Saint Gervais Saint Protais** : monsieur le Maire informe, qu'accompagné de Monsieur NAVARRO 1^{er} adjoint et Monsieur SAUY conseiller municipal délégué au patrimoine, ils ont réceptionné les travaux du retable des Pénitents et de la toiture de l'église paroissiale. L'inauguration aura lieu le samedi 22 mars en matinée
- **Rénovation de la salle communale « Ancien Cinéma »** : cette salle a été entièrement rénovée avec la réalisation d'une fresque trompe-œil. La salle est à nouveau mise à disposition. Son règlement d'utilisation a été actualisé et sera présenté au collectif des associations lors de leur prochaine réunion.
- Projet d'inauguration des travaux de rénovation de **l'épicerie** courant mars

Ancienne voie ferrée :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au mois de décembre, il a signé l'acte d'acquisition par la commune du tronçon de l'ancienne voie ferrée auprès de Madame MOUNIS qu'il remercie vivement pour la conclusion de cet accord. Monsieur le Maire a souhaité rapidement diligenter nos services techniques pour procéder au débroussaillage de ce tronçon de voie ferrée. Michel CASTANIE, agent communal contractuel, ancien pépiniériste, a été missionné pour ce travail dont il a la maîtrise et l'expertise.

La sécurisation de deux petits pontils étant nécessaire avant toute ouverture au public, le conseil municipal se fixe comme objectif de prévoir cette ouverture avant le printemps prochain aux piétons seulement. Ceci permettra enfin de mettre en sécurité tous les randonneurs désirant se rendre de St Gervais à Plaisance.

Travaux de rénovation énergétique de l'école :

Monsieur JALABERT rend compte des derniers échanges avec l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre, Monsieur PRATVIEL. La consultation pour le choix des entreprises est en cours. Le début des travaux est programmé aux vacances de Pâques pour se terminer pour la rentrée de septembre 2025.

Pose de vidéoprotection :

Dans le cadre de l'accord obtenu par les Bâtiments de France pour la pose des panneaux solaires nécessaires au fonctionnement du système de vidéosurveillance, la dalle devant accueillir ces panneaux est terminée et les câbles sont tirés. L'entreprise va donc pouvoir intervenir pour finaliser ce positionnement suivant la météo.

Consommation d'électricité :

Monsieur NAVRRO expose que les consommations ont baissé de moitié en 12 mois grâce à l'extinction de l'éclairage public et aux économies d'énergies réalisées par tous les utilisateurs des locaux communaux.

Problème de stationnement devant les garages qui empêche les piétons de circuler sur les trottoirs. Un état des lieux sera réalisé prochainement avec les services de gendarmerie pour trouver des solutions pour que les trottoirs soient rendus aux piétons.

Par ailleurs, est constaté une recrudescence de déjections canines dans les rues. Les élus se désolent de ce manque de civisme des propriétaires de chiens d'autant plus que plusieurs poteaux canins avec des sacs sont disponibles. Ils rappellent que si des chiens sont trouvés errants, il sera aussitôt fait appel à la fourrière animale.

Agenda :

- Samedi 25 janvier : vœux des sapeurs-pompiers d la caserne de Saint Gervais
- Rencontre communale avec les habitants de Rongas prévue en 2024 mais reportée du fait du décès de Monsieur JEAY: le mercredi 29 janvier 2025 à 16h

Clôture des débats à 20h

FALIP Jean-Luc		JALABERT Régis	
NAVARRO Armand		GUIBBERT Bernard	
CLEMENTE André		BAYLE Jérôme	ABSENT
BLACHUTA Georges		BOSSA Bérangère	ABSENT
CASTAGNE Pierre		CABROL- GUITARD Maryvonne	
MARTINEZ Michèle		PERONNIN Marie-Christine	ABSENT
SAUVY Pierre			

Liste des délibérations :

DCM_2025_01 : Projet de sécurisation des espaces publics sur l'année 2025 – Demande de subvention

DCM_2025_02 : Aide exceptionnelle à Mayotte

DCM_2025_03 : Dossiers façade

DCM_2025_04 : Labellisation Compostelle

